

GLOBAL FINANCIAL AUDIT & CONSULTING

Cabinet d'Audit et de Conseil inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.
Commissaire aux comptes - Réviseur Légal.
3 avenue Louis braille – 1053 Tunis.
Tél : 31 400 267 -Fax : 32 400 267
E-mail :info gfac2015@gmail.com

**OXFAM NOVIB TUNISIE****Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

**A Messieurs les représentants légaux de
L'Association OXFAM NOVIB TUNISIE**

1.1.1 Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre bureau exécutif, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Association **OXFAM NOVIB TUNISIE**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état des produits et charges et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers l'état de la situation financière arrêté au 31 Décembre 2024 totalisant la somme de 2.597.747 DT, l'état des produits et des charges de l'exercice clos à la même date dégageant un déficit de 414 526 DT et l'état de flux de trésorerie dégageant une trésorerie positive 2 301 482 DT.

À notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de L'Association **OXFAM NOVIB TUNISIE** au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

1.1.2 Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

1.1.3 Responsabilité du bureau exécutif pour les états financiers

bureau exécutif est responsable de l'établissement et la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ainsi que de la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

1.1.4 Responsabilité du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

I. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Contrairement aux dispositions de l'article (43-Septièmement) du Décret-loi n°2011- 88 du 24 Septembre 2011 Portant organisation des associations, il n'a pas été procédé dans les (06) mois suivant la date de clôture de l'exercice 2024 à la convocation et la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle pour examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.
2. Conformément aux dispositions de l'article (38) du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011 Portant organisation des associations, toutes les transactions financières de recettes ou de dépenses de l'Association OXFAM NOVIB TUNISIE sont effectuées par virements ou chèques bancaires chaque fois où leur valeur dépasse cinq cents (500) dinars.
3. L'association tienne les différents registres qui sont prévus par l'article (40) du Décret-loi n°2011- 88 du 24 Septembre 2011 Portant organisation des associations.

Rapport Relatif aux obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles :

Le commissaire aux comptes
Hatem BEN NEJI

Tunis, le 03/10/2025

GLOBAL FINANCIAL AUDIT
& CONSULTING
Société d'Expertise Comptable Inscrite
au Tableau de l'OECT
Tél: 31 400 267

Etats financiers

OXFAM NOVIB TUNISIE
Etat de la Situation Financière au 31/12/2024
Exprimé en DT

	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de Liquidités	1	2 301 482	2 473 355
Placements et autres actifs financiers		0	0
Autres actifs courants	2	141 461	179 418
Créances et comptes rattachés		0	1 865
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		0	0
Autre actifs non courants		0	0
Immobilisations financières	3	11 000	5 000
Immobilisations corporelles	4	143 804	156 546
Immobilisations Incorporelles	5	0	0
TOTAL DES ACTIFS		2 597 747	2 816 184
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Autres passifs courants	6	894 436	623 279
Fournisseurs et comptes rattachés	7	47 746	132 292
Provisions		0	0
Apports reportés		91 651	82 083
Autres passifs non courants		0	0
Emprunts			
Total des passifs		1 033 743	837 654
Dotations			
Apports affectés à des immobilisations		0	0
Subventions d'investissement		0	0
Réserves		0	0
Excédents ou Déficits reportés		1 978 530	2 498 362
Excédent ou Déficit de l'exercice		<414 526>	<519 832>
TOTAL DES ACTIFS NETS	8	1 564 004	1 978 530
TOTAL PASSIFS ET ACTIFS NETS		2 597 747	2 816 184



OXFAM NOVIB TUNISIE

Etat des Produits et des Charges de la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2024
Exprimé en DT

	Notes	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS			
Cotisation des adhérents		0	0
Revenus des activités et manifestations		0	0
Subventions de fonctionnement		0	0
Apports non monétaires		0	0
Autres Apports	9	7 186 770	6 823 954
Produits des placements		0	0
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	10	58 872	49 410
Autres gains		12 354	68
Total des produits		7 257 996	6 873 432
CHARGES			
Autres approvisionnements consommés	11	55 477	182 115
Charges de personnel	12	4 606 042	4 495 657
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	116 719	145 710
Autres charges courantes	14	2 571 332	2 533 059
Charges financières nettes	15	286 644	36 158
Autres pertes	16	36 308	564
Total des charges		7 672 522	7 393 263
Déficit des produits sur les charges de l'exercice		<414 526>	<519 832>



OXFAM NOVIB TUNISIE
Etat des flux de trésorerie de la période allant du 01 janvier au 31 décembre 2024
Exprimé en DT

	Note	Exercice 2024	Exercice 2023
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES COURANTES			
F1-Encaissement des cotisations des adhérents	0	0	0
F2-Encaissement des revenus des activités et manifestations	0	0	0
F3-Encaissement des subventions de fonctionnement	0	0	0
F4-Encaissement d'autres revenus et apports	7 488 277	8 494 593	
F5-Décaissement des rémunérations versées aux fournisseurs	<2 982 527>	<2 756 602>	
F6-Décaissement des rémunérations versées au personnel	<4 603 365>	<4 512 279>	
F7-Autres Décaissement des activités courantes	29 719	<61 590>	
Flux de trésorerie provenant des activités courantes	<67 896>	1 164 123	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
F8-Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<103 977>	<42 436>	
F9-Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles net corporelles			
F10-Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières			
F11-Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<103 977>	<42 436>	
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
F12-Encaissement des dotations	0	0	0
F13-Encaissement des subventions d'investissement	0	0	0
F14-Encaissement des apports affectés à des immobilisations			
F15-Encaissement provenant des emprunts			
F16-Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0	0
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice	<171 873>	1 121 687	
	2 473 355	1 351 668	
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 301 482	2 473 355	



NOTES AUX ETATS FINANCIERS

(Exercice clos le 31 Décembre 2024)

Présentation générale de l'association

OXFAM NOVIB TUNISIE est une association étrangère régie par le Décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations. Son siège social est sis au 16, Rue Essouyouti, Menzah 4, 1004 Tunis, TUNISIE. L'Association OXFAM NOVIB TUNISIE a été créée en décembre 2011 (JORT N : 73 du 18/06/2013). La constitution de L'Association a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne sous le N°2011T0784APSF1 en date du 22/12/2011, rectifié par l'annonce N°2013R02468APSF1 en date du 18/06/2013.

Les fondateurs de l'association ont procédé au dépôt de la demande de constitution au gouvernorat de Tunis en date du 10/12/2011.

Ses objectifs consistent en :

- Contribuer au succès de la transition démocratique en Tunisie
- Aider les associations tunisiennes et en particulier celles militant pour les droits de l'homme et des femmes ;
- Participer aux différentes opérations de secourisme humanitaire,

OXFAM NOVIB TUNISIE est gérée par un comité directeur composé actuellement par :

- ❖ Mme HANIA ASWAD
- ❖ M. MARCO CATTANEO

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers relatifs à l'exercice de la période allant du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la norme comptable n°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif et le décret-loi n° 88-2011 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations.

2. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

2.1- LES APPORTS

Pour réaliser sa mission et atteindre ses objectifs, l'association reçoit des fonds sous forme d'apports en numéraire ou en nature. Ces apports peuvent être des :

- Cotisations,
- Dotations,
- Subventions ou aides publiques,
- Apports finançant les investissements,
- Apports finançant des projets ou des activités bien définis,
- Apports finançant les activités courantes (actifs courants et charges courantes).



- Apports affectés au remboursement d'une dette,
- Apports non affectés.

Dans le cas où l'apport serait affecté, une information est communiquée dans les notes aux états financiers précisant les façons avec lesquelles ces apports ont été utilisés.

Tout apport n'ayant pas fait l'objet d'une affectation d'origine externe, est considéré comme un apport finançant les activités courantes, à classer parmi les produits de l'exercice.

Les apports sont évalués à la juste valeur des éléments apportés, et à défaut, à leur valeur de réalisation.

LES REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES APPORTS

Les apports, y compris ceux en nature, ne sont pris en compte que lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'ils seront réellement perçus par l'association et qu'elle pourra se conformer aux conditions qui lui sont éventuellement rattachées.

L'encaissement de l'apport ne permet pas en lui-même de conclure que les obligations, qui lui sont attachées, ont été respectées où le seront.

Si l'apport est accordé sous conditions résolutoires, il est acquis et constaté en comptabilité dès la confirmation de l'accord indépendamment de son encaissement. Toute éventualité relative à cet apport est traitée conformément à la NCT14 "éventualités et événements postérieurs à la date de clôture".

Si l'apport est accordé sous conditions suspensives, il ne pourra être enregistré tant que ces conditions n'auront pas été réalisées.

Un prêt non remboursable, accordé à l'association sous certaines conditions, est traité comme un apport, s'il existe une assurance raisonnable que l'organisme remplira ses conditions.

LES REGLES DE COMPTABILISATION DES APPORTS

Les apports sont constatés de façon à les rattacher aux charges correspondantes occasionnées par les activités qu'ils financent, conformément à la convention de rattachement des charges aux produits. Ils sont constatés comme suit :

- les apports sous forme de cotisations sont constatés à titre de revenus de l'exercice auxquels ils se rattachent, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.
- les apports sous forme de dotations n'étant pas liés à aucune charge sont par conséquent constatés à titre d'augmentation des actifs nets.
- les apports affectés à des biens amortissables sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces apports sont rapportés proportionnellement à ces charges d'amortissement.

-Les apports affectés à des biens non amortissables qui nécessitent, le cas échéant,

L'accomplissement de certaines obligations, sont constatés en actifs nets et sont à rapporter aux résultats du ou des exercices qui supportent le coût d'exécution de ces obligations.

- les apports affectés à des charges reportées sont constatés au passif à titre d'apports reportés puis transférés en résultat au moment de la constatation des charges correspondantes,

- les apports non affectés sont constatés en résultat au cours de l'exercice où ils sont reçus.

- les apports sous forme de subventions ou d'aides publiques, quelles que soient leurs natures ou leurs objets, sont traités conformément aux dispositions de la NCT 12 "Subventions publiques".

- Les apports en nature, dont la valeur est déterminée de façon fiable sont comptabilisés en tant que produits ou actifs nets en contrepartie de comptes de charges ou d'actifs. Les apports en nature dont la valeur est difficilement déterminable de façon fiable, sont présentés au niveau des notes aux états financiers sous forme d'informations qualitatives ou quantitatives non monétaires. Cette position est à justifier obligatoirement dans lesdites notes.

- Les contributions bénévoles qui sont des prestations fournies, par des adhérents ou non-adhérents, aux activités de l'association sans aucune contrepartie et sans rémunération, sont présentées au niveau des notes aux états financiers sous forme d'informations qualitatives et/ou quantitatives compte tenu de la difficulté qui entoure la détermination de leur juste valeur ou de leur valeur de réalisation.

Le remboursement d'un apport est déduit, en premier lieu, du solde de l'apport non encore rapporté au résultat. Dans le cas où le remboursement excède le solde de l'apport, ou si ce solde est nul, le remboursement doit être comptabilisé directement en charges de l'exercice de l'événement.

2.2- LE RESULTAT COMPTABLE ET SON AFFECTATION



Le résultat comptable mesure l'enrichissement ou l'appauprissement de l'association pendant un exercice comptable. Il y a lieu de distinguer entre le résultat positif appelé «excédent» et le résultat négatif appelé «déficit».

L'excédent ou le déficit de l'association est constitué par la différence entre les produits et les charges de l'exercice. L'excédent ou le déficit de l'association est aussi égal à la variation nette des actifs nets entre le début et la fin de l'exercice, à l'exception des mouvements affectant les apports et subventions finançant les investissements.

Le résultat comptable de l'association ne peut être distribué aux adhérents et membres de l'association, qui n'ont aucun droit individuel sur celui-ci. L'excédent ou le déficit de l'exercice est systématiquement affecté soit en réserves ou en report à nouveau positif, s'il est excédentaire ; soit en report à nouveau négatif, s'il est déficitaire.

2.3- CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont évaluées sur la base de leur valeur d'entrée toutes taxes comprises. Les créances compromises font l'objet d'une provision estimée compte tenu des possibilités de recouvrement établies à la date de clôture.



2.4- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, en hors taxe récupérable, augmenté des frais directs. Ces immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

✓ Matériel de transport	20%
✓ Agencements et aménagements	15%, 20% et 33%
✓ Equipments For Projects	20%
✓ IT Equipment purchase (Projects)	33%

2.5- LES ACTIFS NETS

Les actifs nets se présentent comme l'intérêt résiduel dans les actifs de l'association, après déduction de tous ses passifs. Ils comportent :

- ✓ Les dotations,
- ✓ Les subventions d'investissement,
- ✓ Les apports affectés à des immobilisations,
- ✓ Les autres actifs nets,
- ✓ Les réserves,
- ✓ Les excédents ou déficits reportés,
- ✓ L'excédent ou le déficit de l'exercice.

Dans l'objectif d'informer les utilisateurs sur l'évolution des actifs nets de l'association, un état de variation des actifs nets est communiqué dans les notes aux états financiers. Les renseignements sur les mouvements des actifs nets permettent de réconcilier, pour chaque poste, les montants du début de la période avec les montants de fin de période, en indiquant l'origine de chaque mouvement.

2.6- UNITE MONETAIRE

Les états financiers de l'association sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture conformément aux prescriptions de la norme comptable n°15.



3. Informations afférentes à des éléments figurant dans le corps des états financiers

3.1. Notes sur l'état de la situation financière

Les chiffres sont exprimés en dinar tunisien.

1. Les liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Banque	2 300 911	2 473 202
Caisse	571	153
Total	2 301 482	2 473 355

2- les autres actifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Prêt au personnel	15 676	21 925
Avances au personnel	77 975	75 164
Avances aux fournisseurs	47 809	64 203
Charges constatées d'avance	0	18 126
Total	141 461	179 418

- Les charges constatées d'avance en 2023 représentent des loyers payés en avance, en 2024 en absence des reçus des loyers, nous n'avons pas trouvé des écritures sur le grand livre qui correspondent à cette rubrique.

3- Immobilisation Financière

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt et cautionnement	11 000	5 000
Total	11 000	5 000

4- Immobilisations Corporelle

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Agencements & aménagements	104 149	104 149
Matériel de transport	32 150	32 150
Equipements de Bureau	198 088	195 617
Matériel Informatique	686 171	620 203
Autres Immob. Corporelle	35 537	-
Total Immobilisations corporelles	1 056 095	952 118
Moins Amortissement des immobilisations corporelles	-912 291	-795 572
Total	143 804	156 546



5- Immobilisations incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Logiciels	3 606	3 606
Total Immobilisations incorporelles	3 606	3 606
Moins Amortissement des immobilisations incorporelles	-3 606	-3 606
Total	-	-

6- Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances, avances et acomptes	18 930	19 328
Personnel Rémunérations dues	0	86
Compte courant Oxfam Novib	338 887	125 174
Etat impôts et taxes	202 680	122 708
CNSS à payer	252 663	253 337
Charges à payer	81 186	102 646
Total	894 346	623 279

7- Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	41 553	132 292
Fournisseurs d'exploitation Chéques à payer	6 193	0
Total	47 746	132 292

8- Etat variation des actifs nets

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Excédents ou déficits reportés	1 978 530	2 498 362
Excédents ou déficits de l'exercice	<414 526>	<519 832>
Total	1 564 004	1 978 520



4. Information afférentes à des éléments figurant dans le corps de l'Etat des Produits et des charges :**9- Autres apports**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Legs, dons et autres apports reçus p morales étrangères	7 186 770	6 819 879
Produits des activités annexes reçus p morales étrangères	0	4 075
Total	7 186 770	6 823 654

10. Quotes-parts des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Quotes-parts des apports affectés à des immobilisations	58 872	49 410
Inscrits aux comptes de produits	58 872	49 410
Total	58 872	49 410

11. Achats consommés de fournitures et approvisionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Electricité & eau	17 377	17 419
Carburants	8 118	3 595
Approvisionnements divers	25 232	40 845
Fournitures administratives	4 750	120 257
Total	55 477	182 115

12. Charges de Personnel:

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Salaires et Compléments de salaires	3 773 847	3 734 175
Assurance maladie	74 583	64 051
Complément retraite	62 455	54 987
CNSS	640 422	633 690
Autres charges du personnel	54 735	8 754
Total	4 606 042	4 495 657

13. Dotations aux amortissements et aux provisions:

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	116 719	145 710
Total	116 719	145 710



14. Autres charges courantes:

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Locations	231 318	204 743
Entretien et réparations	32 594	23 547
Primes d'assurance	12 042	7 732
Services extérieurs divers	78 184	50 596
Honoraires	1 007 078	519 207
Publicité, publications, relations	74 807	641 155
Déplacements, missions, réceptions	1 028 868	423 800
Frais postaux et télécom.	49 145	36 302
Services bancaires et assimilés	14 761	11 361
FOPROLOS	38 352	37 982
Impôts et taxes sur salaires Expatriés	4 173	576 636
Autres charges	10	1
Total	2 571 332	2 533 059

15. Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Gains de change	<11 533>	<54 692>
Pertes de change	298 177	90 850
Total	286 644	36 158

16. Autres pertes :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Autres pertes	36 308	563
Total	36 308	563

